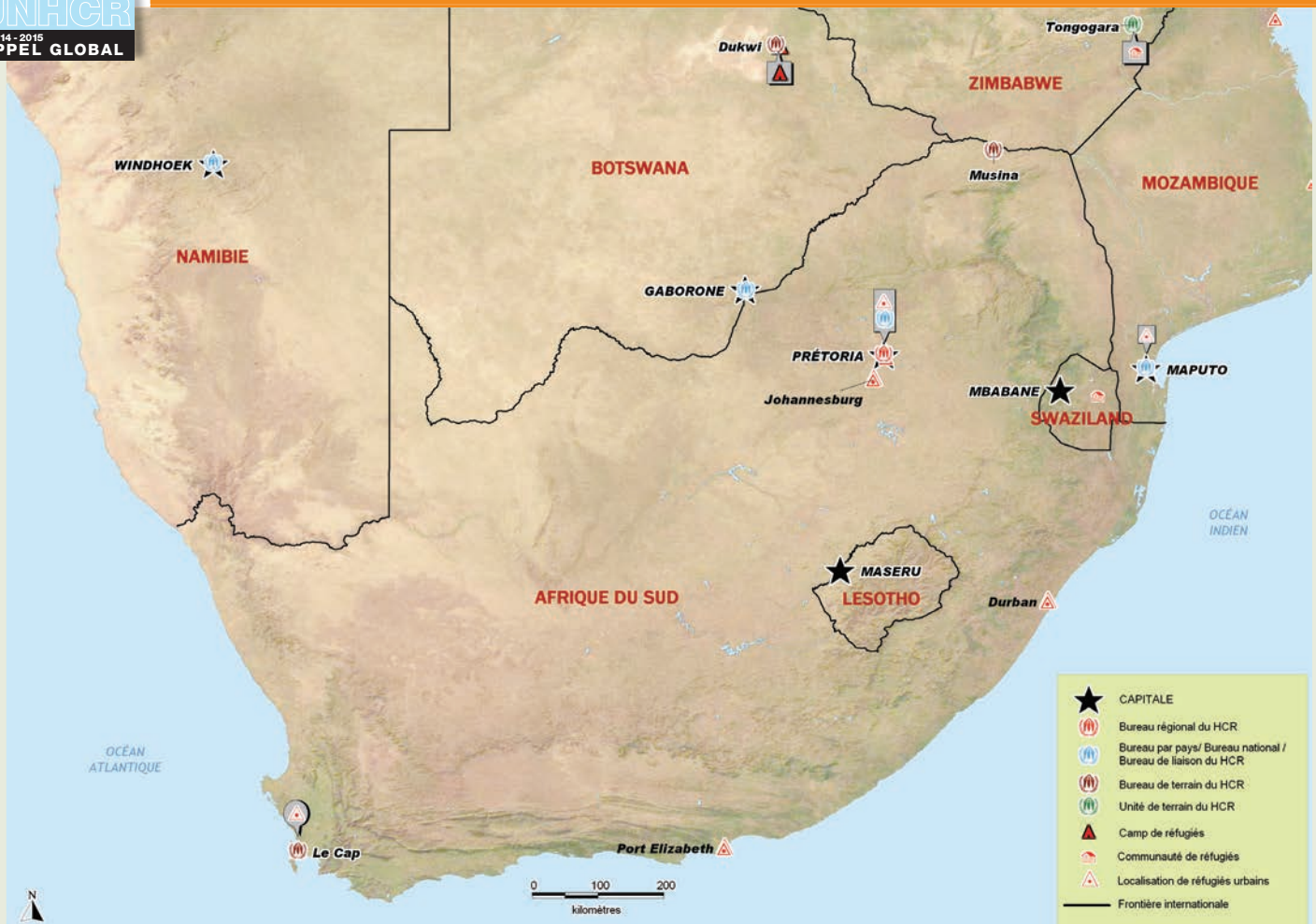


# AFRIQUE DU SUD



## Présence du HCR prévue en 2014

<b>Nombre de bureaux</b>	<b>3</b>
<b>Effectifs totaux</b>	<b>93</b>
Internationaux	32
Nationaux	46
JEA	1
Volontaires des Nations Unies	7
Autres	7

## Aperçu

### Environnement opérationnel

- L'Afrique du Sud a ratifié la Convention de 1951 sur les réfugiés et son Protocole de 1967, ainsi que la Convention de l'OUA de 1969. Le pays a une législation libérale en matière d'asile, intégrant tous les principes fondamentaux qui régissent la protection des réfugiés, notamment la liberté de circulation, le droit de travailler et l'accès aux services sociaux essentiels. Cependant, les réfugiés n'ont pas toujours la possibilité de jouir pleinement de ces droits, car certains établissements publics ne reconnaissent pas leurs permis.
- Les réfugiés résident principalement dans des agglomérations dispersées dans le pays, de sorte qu'il est difficile d'entrer en contact avec les personnes les plus démunies.
- Pays à revenu intermédiaire, l'Afrique du Sud est néanmoins confrontée à des défis en matière de chômage, de prestation de services, de pauvreté et d'inégalités économiques, qui mettent les réfugiés et les demandeurs d'asile en concurrence avec les populations d'accueil.

- L'Afrique du Sud est une destination de choix pour les demandeurs d'asile, les migrants et les autres personnes en quête de meilleurs moyens d'existence et de services sociaux plus efficaces. Certaines informations, confirmées, font état d'affaires de trafic et de traite des personnes, ainsi que de cas où l'Afrique du Sud n'est qu'une étape intermédiaire pour rallier l'Europe, l'Amérique et divers pays.
- Le Gouvernement sud-africain soutient les efforts internationaux visant à protéger et à aider les réfugiés et les demandeurs d'asile, en accordant à ceux-ci l'accès aux structures de santé, aux écoles et aux services sociaux.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR dans le cadre de son opération en Afrique du Sud en 2014 seront, selon ses prévisions : les réfugiés et les demandeurs d'asile fuyant le conflit en cours en République démocratique du Congo (RDC), les Zimbabwéens, Burundais, Rwandais et Éthiopiens qui ont pu être exposés à des persécutions dans leur pays d'origine, et les Somaliens chassés par l'insécurité qui sévit dans leur pays.

Selon le ministère de l'Intérieur, environ 230 000 demandeurs d'asile attendaient qu'une décision soit rendue sur leur statut, en première instance ou en appel, à la fin de l'année 2012. Le nombre total de réfugiés reconnus comme tels est aujourd'hui voisin de 65 000.

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
<b>Réfugiés</b>	Pays divers	67 500	13 500	75 600	15 120	83 600	16 720
<b>Demandeurs d'asile</b>	Pays divers	233 100	46 620	274 400	54 880	283 700	56 740
<b>Total</b>		<b>300 600</b>	<b>60 120</b>	<b>350 000</b>	<b>70 000</b>	<b>367 300</b>	<b>73 460</b>

## | Réponse |

### Besoins et stratégies

En 2014, les principaux besoins des réfugiés concerneront l'accès aux documents, à un régime d'asile juste et efficace et aux services sociaux essentiels, comme prévu par la législation et la politique nationale ; les plus vulnérables d'entre eux auront également besoin, à titre périodique, d'une aide d'urgence portant notamment sur l'hébergement et l'alimentation. Le HCR mènera en outre des campagnes de prévention de la xénophobie.

Les violences xénophobes continuent à compromettre l'intégration des réfugiés sur place. Le HCR entend donc déployer des efforts particuliers pour mener des actions de prévention et de communication, dont des campagnes de sensibilisation et des programmes de résolution des conflits, ainsi que d'autres interventions ciblées sur les communautés, afin de promouvoir la cohésion sociale.

Les partenariats et la coordination stratégiques seront consolidés dans les principaux domaines d'intervention. L'Organisation appellera à préserver l'espace d'asile existant, notamment en ce qui concerne le droit de travailler et de faire des études, ainsi que l'accès aux services médicaux et sociaux. Elle offrira un appui et des conseils techniques au ministère de l'Intérieur, selon les besoins, en cherchant tout particulièrement à promouvoir l'intégration sur place et l'autosuffisance. Parallèlement, le HCR continuera d'offrir une aide matérielle de courte durée aux réfugiés et demandeurs d'asile qui ne peuvent accéder à d'autres formes d'assistance pour subvenir à leurs besoins essentiels, concernant par exemple le logement et l'alimentation. À plus long terme, ces cas devraient être pris en charge par les programmes d'aide sociale de l'État ou des organisations caritatives locales. La réinstallation continuera d'être utilisée pour assurer la protection d'individus particulièrement vulnérables.

## Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
<b>La population bénéficiaire d'un accès optimal à l'éducation</b>			
Le HCR continuera à plaider pour que toutes les personnes relevant de sa compétence bénéficient d'un accès égalitaire à l'éducation. Des activités de sensibilisation et d'appui au profit des enfants qui ne pourraient accéder à l'enseignement dans des circonstances exceptionnelles seront entreprises.			
<b>Nombre d'enfants de la tranche d'âge concernée scolarisés dans le primaire</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbains	<b>15 000</b>	<b>Domaine prioritaire</b>
<b>Services destinés aux personnes qui ont des besoins particuliers renforcés</b>			
Le HCR accordera des indemnités financières (logement, alimentation, aide matérielle) aux réfugiés qui attendent des aides sociales ou qui ne peuvent en bénéficier.			
<b>Nombre de personnes recevant des allocations en espèces</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	<b>1 000</b>	<b>700</b>
<b>Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus</b>			
Les réfugiés vulnérables (femmes, jeunes et enfants non accompagnés) et les demandeurs d'asile récemment arrivés bénéficieront d'une aide à l'hébergement pour une période de trois mois maximum. Ils pourront ainsi rechercher des moyens de subsistance dans un environnement sûr et propice à cette recherche.			
<b>Nombre de ménages vivant dans des logements convenables</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	<b>10 000</b>	<b>3 500</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>			
<b>Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés</b>			
Le HCR, en consultation avec la société civile, des consortiums de promotion de l'autosuffisance et des ONG, élaborera une stratégie favorisant l'autosuffisance et l'intégration sur place.			
<b>Pourcentage de personnes (18-59 ans) ayant une entreprise ou une activité indépendante depuis plus de 12 mois</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	<b>60 %</b>	<b>50 %</b>
<b>Nombre de personnes recevant une aide conditionnelle à la création d'entreprise</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	<b>1 000</b>	<b>400</b>

### Mobilisation des communautés renforcée et étendue

Des programmes de sensibilisation et de mobilisation viseront comme précédemment à promouvoir la cohésion sociale et la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil.

<b>Nombre de personnes bénéficiant de campagnes d'information et de sensibilisation communautaire</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	100 000	20 000
<b>Mesure dans laquelle les personnes relevant de la compétence du HCR sont représentées au sein des structures de gestion et de direction</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	40 %	5 %

### Environnement de protection favorable

#### Accès à l'assistance juridique et aux recours en justice amélioré

Par des activités de plaidoyer et d'assistance juridique, assurées en collaboration avec ses partenaires juridiques et la société civile, le HCR aidera les demandeurs d'asile et les réfugiés à faire valoir leurs droits.

<b>Nombre de personnes recevant une aide juridique</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	40 000	20 000
--	---------------------------------------	--------	--------

#### Amélioration de l'attitude de la population à l'égard des personnes qui relèvent de la compétence du HCR

Une stratégie nationale de sensibilisation sera élaborée de concert avec le ministère de l'Intérieur et d'autres acteurs pour modifier l'opinion de la population à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le HCR intensifiera ses efforts de mobilisation communautaire afin de renforcer la coexistence pacifique entre les personnes qui relèvent de sa compétence et les collectivités qui les accueillent.

<b>Mesure dans laquelle l'impact de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance à l'égard des personnes qui relèvent de la compétence du HCR est minimisé</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	60 %	15 %
---	---------------------------------------	------	------

### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

#### Risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) réduit et qualité de la réponse améliorée

L'Organisation prévoit d'aider les communautés à renforcer leurs capacités de réponse à la VSS. À cet effet, elle identifiera des ressources humaines au sein des communautés, assurera des formations et diffusera des informations.

<b>Mesure dans laquelle la communauté s'implique dans la prévention de la VSS et la protection des victimes</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	100 %	Domaine prioritaire
<b>Mesure dans laquelle les victimes connus de violences sexuelles et sexistes reçoivent un soutien adapté</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	100 %	Domaine prioritaire

#### Protection de l'enfance renforcée

Le HCR prévoit de mettre en place un système de protection de l'enfance, couvrant les réfugiés et les demandeurs d'asile, et ciblé sur les enfants non accompagnés ou séparés qui vivent dans les grands centres urbains, en particulier dans la province de Limpopo. Les enfants relevant de la compétence du HCR pourront ainsi bénéficier des mécanismes nationaux de protection de l'enfance ; de ce fait, ils seront moins exposés à la violence sexuelle et sexiste, au VIH, aux maladies sexuellement transmissibles, à la tuberculose, aux grossesses précoces et à d'autres risques.

<b>Nombre d'enfants qui ont accès, sans discrimination aucune, aux services nationaux d'aide sociale et de protection de l'enfance</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	2 500	Domaine prioritaire
<b>Nombre d'enfants non accompagnés ou séparés pour lesquels une procédure de détermination de l'intérêt supérieur a été entreprise ou menée à terme</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	2 500	Domaine prioritaire

### Solutions durables

#### Potentiel en matière d'intégration réalisé

Le HCR renforcera sa coopération avec des acteurs de la société civile (par ex. des universités et ONG) et d'autres institutions onusiennes en vue de promouvoir et de mettre sur pied des initiatives d'aide à l'intégration sur place.

<b>Mesure dans laquelle l'intégration sociale et économique est réalisée</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbain	90 %	20 %
--	---------------------------------------	------	------

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### ONG :

Caritas Swaziland, Centre d'accueil des réfugiés du Cap, *Centre for Study of Violence and Reconciliation*, *Displaced Migrants and Persons Support Programme*, *El Shaddai Church – Hands of Mercy*, *Lawyers for Human Rights*, *Refugee Social Services*, *Sonke Gender Justice Network*, *Service jésuite des réfugiés*, *The Agency for Refugee Education, Skills Training & Advocacy*

#### Autres :

Université du Cap – Permanence juridique de défense des droits des réfugiés, Université métropolitaine Nelson Mandela

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Agence sud-africaine de sécurité sociale, Association sud-africaine des gouvernements locaux, Centre national de gestion des catastrophes, Conseils municipaux de Pretoria, de Johannesburg, du Cap et de Durban, ministère du Développement social, ministère de l'Éducation, ministère de la Gouvernance coopérative et des Affaires traditionnelles, ministère de la Santé, ministère des Gouvernements provinciaux et locaux, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice et du Développement constitutionnel, services de police sud-africains.

#### ONG :

Commission internationale catholique pour les migrations, *Consortium for Refugees and Migrants in South Africa*, *Refuge Point*

#### Autres :

Centre d'information des Nations Unies, OIM, ONUSIDA

## Coordination

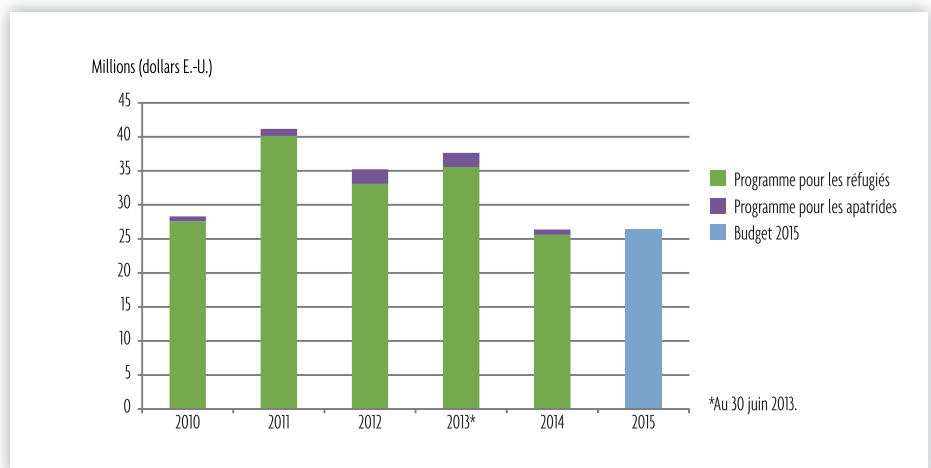
Le principal partenaire du HCR en Afrique du Sud restera le ministère de l'Intérieur, au sein duquel l'interlocuteur privilégié du Haut Commissariat est le département des Relations internationales et de la Coopération. Par ailleurs, le HCR poursuivra son étroite collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, des institutions onusiennes, des acteurs de la société civile et divers intervenants.

En qualité de chef de file du groupe de travail sur la protection, qui réunit des institutions onusiennes, des ONG et des représentants du Gouvernement, le HCR assurera une direction et une orientation stratégiques sur les questions de protection internationale. Dans le domaine de l'autosuffisance, la coopération avec les acteurs du développement facilitera la création de moyens de subsistance. Le HCR participe, aux côtés d'autres institutions onusiennes et du Gouvernement, à l'élaboration du Cadre de coopération stratégique des Nations Unies.

## Informations financières

Les besoins financiers pour l'opération du HCR en Afrique du Sud sont chiffrés à 26,4 millions de dollars E.-U. en 2014, un montant en recul par rapport aux 37,6 millions de dollars du budget révisé de l'année 2013. Cette baisse est imputable au recentrage de l'opération sur l'appui et les conseils techniques, ainsi que sur la diversification et la consolidation des partenariats, dans une optique de réduction de l'assistance directe. En 2014, le HCR prévoit également de faire campagne plus énergiquement pour l'intégration des réfugiés dans les systèmes d'aide qui existent en Afrique du Sud, notamment en matière de logement et de prestations sociales.

### Budget pour le Bureau régional en Afrique du Sud | 2010–2015



## Budget 2014 pour le Bureau régional en Afrique du Sud | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>Budget 2013 révisé (30 juin 2013)</b>	<b>35 572 435</b>	<b>2 069 208</b>	<b>37 641 642</b>
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Instruments régionaux et internationaux	349 345	23 461	<b>372 805</b>
Droit et politique générale	254 807	56 921	<b>311 728</b>
Institutions administratives et pratiques	0	53 461	<b>53 461</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	1 411 694	373 461	<b>1 785 154</b>
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	522 748	0	<b>522 748</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	2 355 623	0	<b>2 355 623</b>
<b>Sous-total</b>	<b>4 894 216</b>	<b>507 303</b>	<b>5 401 519</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>			
Conditions d'accueil	1 715 384	0	<b>1 715 384</b>
Identification de l'apatridie	0	39 350	<b>39 350</b>
Enregistrement et établissement de profils	936 177	0	<b>936 177</b>
Procédures de détermination du statut	2 742 736	0	<b>2 742 736</b>
Documents individuels	369 345	192 160	<b>561 505</b>
<b>Sous-total</b>	<b>5 763 641</b>	<b>231 510</b>	<b>5 995 152</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	645 688	0	<b>645 688</b>
Protection des enfants	277 317	0	<b>277 317</b>
<b>Sous-total</b>	<b>923 005</b>	<b>0</b>	<b>923 005</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
Santé	256 809	0	<b>256 809</b>
Santé procréative et services liés au HIV	252 954	0	<b>252 954</b>
Sécurité alimentaire	417 818	0	<b>417 818</b>
Abris et infrastructure	655 992	0	<b>655 992</b>
Articles ménagers de base	357 302	0	<b>357 302</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 195 793	0	<b>1 195 793</b>
Éducation	1 130 266	0	<b>1 130 266</b>
<b>Sous-total</b>	<b>4 266 933</b>	<b>0</b>	<b>4 266 933</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>			
Mobilisation communautaire	530 367	0	<b>530 367</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	1 995 153	0	<b>1 995 153</b>
<b>Sous-total</b>	<b>2 525 520</b>	<b>0</b>	<b>2 525 520</b>
<b>Solutions durables</b>			
Stratégie de solutions globales	474 197	0	<b>474 197</b>
Retour volontaire	1 336 668	0	<b>1 336 668</b>
Intégration	784 485	0	<b>784 485</b>
Réinstallation	1 173 687	0	<b>1 173 687</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3 769 036</b>	<b>0</b>	<b>3 769 036</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>			
Coordination et partenariats	165 968	37 571	<b>203 539</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	115 384	0	<b>115 384</b>
<b>Sous-total</b>	<b>281 352</b>	<b>37 571</b>	<b>318 923</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	697 364	0	<b>697 364</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	2 473 021	0	<b>2 473 021</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3 170 385</b>	<b>0</b>	<b>3 170 385</b>
<b>Total du budget 2014</b>	<b>25 594 088</b>	<b>776 385</b>	<b>26 370 474</b>